Un denier inédit de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais sous Charlemagne

par Didier Gagnant et Karim Meziane

L'abbaye de Saint-Lucien avait été florissante et de beaux jours avaient lui pour elle sous Charlemagne et sous ses prédécesseurs.
L.-E. Deladreue et J.-B. Mathon

L'un de nous (D.G.) s'est récemment vu communiquer un remarquable denier carolingien de Charlemagne à la légende trilinéaire aux fins d'identification (Fig. 1).

***Description* :**

D / : CARo/ LVS en deux lignes.

R / : SCI /LVCI /ANI (*Sancti Luciani*) en trois lignes séparées par un trait horizontal.

Diamètre, 17 mm ; poids 1g (collection privée).

Fig. 1

La légende de revers de ce denier nous oriente vers une attribution à l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais qui tient son nom du premier évêque évangélisateur de l'antique *Caesaromagus* au milieu du IIIe siècle. Les fouilles archéologiques menées entre 1959 et 1967 sur le site de l'ancienne abbaye ont révélé la préexistence d'un édifice gallo-romain – possiblement un *fanum* (1) – ainsi que la présence de vestiges gallo-romains et de sarcophages mérovingiens à ses abords immédiats témoignant d'un noyau de fidèles agrégés autour du saint martyr (2). Bien qu'un diplôme de Chilpéric Ier connu par un *vidimus* de Philippe le Hardi ordonne la reconstruction de l'église Saint-Lucien détruite par une invasion de païens et la fondation d'un monastère à cet emplacement, les sources concernant l'histoire de l'abbaye sont particulièrement lacunaires pour la période du VIIe au IXe siècle. Cette « Charte de Chilpéric » s'avère d'ailleurs être un faux sur parchemin rédigé autour du Xe siècle (Annexe 1) (3). Plus vraisemblablement détruite en 852 lors des invasions normandes, l'abbaye fera aussi l'objet de destructions postérieures (4).

Placé sous l'autorité ecclésiastique, ce nouvel atelier émetteur témoigne d'un dynamisme économique régional ainsi que d'une antériorité insoupçonnée du monnayage carolingien frappé dans le Beauvaisis. En effet, Charlemagne n'était pas réputé y avoir frappé ou fait frapper monnaie (Fig. 2) (5). La primeur d'une autorité émettrice carolingienne à Beauvais revenait jusqu'ici au monnayage royal et explicitement civique de Charles le Chauve à la légende BELGEVACVS CIVI (Fig. 3) (6). L'abbaye Saint-

Lucien de Beauvais, à l'instar du Monastère de Saint-Denis, peut donc à présent être comptée parmi les nombreux établissements religieux auxquels Charlemagne a concédé le droit de battre monnaie en son nom. Toutefois, ce dernier atelier a frappé antérieurement et perduré dans ses émissions (Fig. 4) (7) tandis que l'activité monétaire de l'atelier de l'abbaye Saint-Lucien ne nous est connue que par cet *unicum* émis entre 768 et 793 et se voit pour le moment cantonnée au seul règne – et non le moindre – de Charlemagne (8).

Fig. 2 : Carte actualisée des ateliers pré-réforme de Charlemagne

Fig. 3
D / + CAROLVS REX FRAN, croix.
R / + BELGEVACVS CIVI,
monogramme carolin.

Fig. 4
D / + CARLVS REX FR,
monogramme carolin.
R / + SCI DVONISII, croix.

Fig. 2 : Carte actualisée des ateliers pré-réforme de Charlemagne

Fig. 3
D / + CAROLVS REX FRAN, croix.
R / + BELGEVACVS CIVI,
monogramme carolin.

Fig. 4
D / + CARLVS REX FR,
monogramme carolin.
R / + SCI DVONISII, croix.

Annexe :

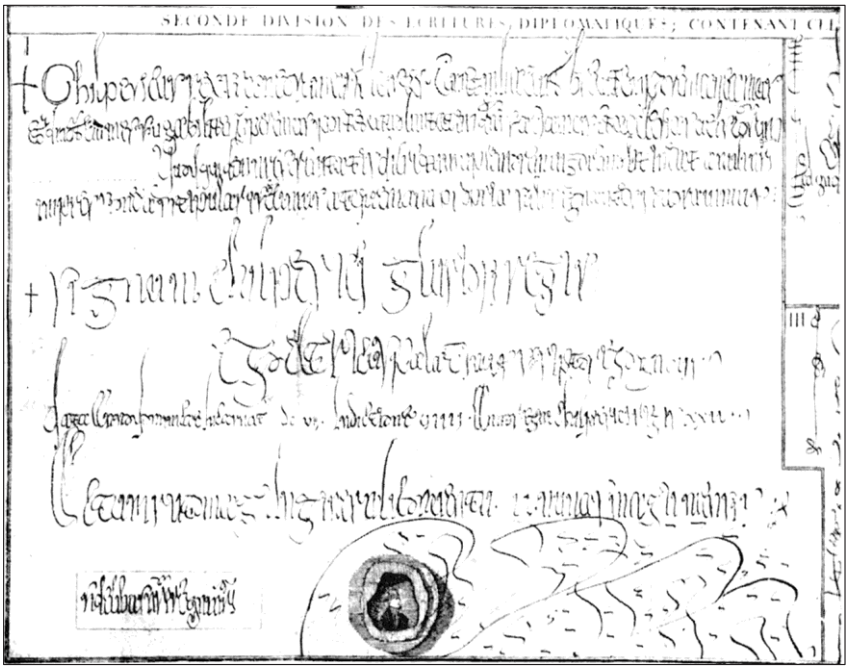

Annexe 1 : « Charte de Chilpéric », extrait (fac-similé)

Notes :

1) P. LÉMAN, « Les fouilles de l'Abbaye. Saint-Lucien de Beauvais », *Revue archéologique de Picardie*, n° 4, 1977, p. 285 (rapport de fouille).

2) C. FONS, *L'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais : étude historique et archéologique*, Thèse, École des chartes, Paris, 1975.

3) F. VERCAUTEREN, « Étude critique d'un diplôme attribué à Chilpéric I », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 7, fasc. 1, 1928, p. 83-112. Maurice Prou tenait lui-même ce diplôme pour faux (cf. p. 92).

4) F. VERCAUTEREN, *loc. cit.*, p. 100.

5) Nous remercions vivement Simon Coupland pour avoir mis sa carte à notre disposition ainsi que pour ses avis éclairés.

6) M. PROU, *Les Monnaies Carolingiennes, Catalogue des Monnaies Françaises de la Bibliothèque Nationale*, Paris, Rollin et Feuardent, 1896, n° 258.

7) G. DEPEYROT, *Le numéraire carolingien, corpus des monnaies*, 4e édition, Collection Moneta, 198, Wetteren, 2017, n° 895.

8) Les terres de l'abbaye seront confisquées lors des luttes fratricides qui opposeront les fils de Louis le Pieux avant que celle-ci ne subisse plusieurs déprédations au cours de la seconde moitié du IXe siècle. L'abbaye voisine de Saint-Germer-de-Fly sera détruite par les Normands à la même période tandis que l'abbaye de Corbie leur résistera sous l'impulsion d'Eudes, alors abbé de Corbie. Ce dernier deviendra évêque de Beauvais en 861 et obtiendra de Charles le Chauve la restitution de terres afin de réédifier l'abbaye détruite de Saint-Lucien en 870. Nous sommes très réservés quant à une hypothétique activité de cet atelier sous le règne de Charles le Chauve.

L’abbaye avant sa destruction. Dessin du XIIIe siècle

L’abbaye Saint-Lucien fut l’une des plus importantes et célèbres abbayes de Beauvais, elle abritait les reliques du saint évangélisateur du Beauvaisis. Si la source la plus ancienne mentionnant l'abbaye date de 861, sa fondation est vraisemblablement plus ancienne.

Vendue comme Bien national à la Révolution, l'abbaye fut démolie au début du XIXe siècle. L'enceinte, qui clôturait l'ensemble abbatial, est en partie conservée. Elle était ponctuée de tours dont seule est conservée la tour Saint-Lucien, à Notre-Dame du Thil.